

## Le bocage du Lay et de la Vendée (46)



*Paysage de vallons bocagers encaissés et ennoyés (Château-Guibert)*

Sur les vallées du Lay et de la Vendée, se déploie un éventail de vallées secondaires marquées par une maille bocagère importante. Celle-ci alterne avec de nombreux boisements ou des ensembles forestiers majeurs tels que la forêt domaniale de Mervent-Vouvant. Etagés sur les vallées ou les dominant sur un promontoire au creux d'un méandre, les bourgs se caractérisent par une architecture mêlant à la fois les typologies rurales du bocage en secteur granitique et celles de la plaine calcaire. Les principales vallées ont été ennoyées par des retenues d'eau qui créent des lacs longilignes suivant les méandres de la vallée. Marqué par un habitat diffus et un réseau secondaire de voies, ce paysage est parfois labyrinthique.

L'évolution des pratiques agricoles a conduit à l'ouverture des parties hautes du plateau plus propices aux grandes cultures ce qui a ouvert le paysage en dégageant de longues perspectives.

**Pour en savoir plus sur l'unité paysagère dans son contexte régional**

**Les représentations sociales des paysages de Vendée ([lien vers le département](#))**

**Les représentations culturelles des paysages ruraux du « pays profond » ([lien vers article représentations culturelles régionales et 15-20-20-40 « Le pays profond », les paysages ruraux](#))**

**La famille de paysage : les plateaux bocagers mixtes ([lien vers la famille](#))**



1. Un bocage dense ponctué de boisements (Le Champ-Saint-Père)

2. Des vallées encaissées, ennoyées, dominées par des bourgs étagés (Château-Guibert)



3. Ambiance caractéristique des bourgs de l'unité (Moutiers-les-Mauxfaits)

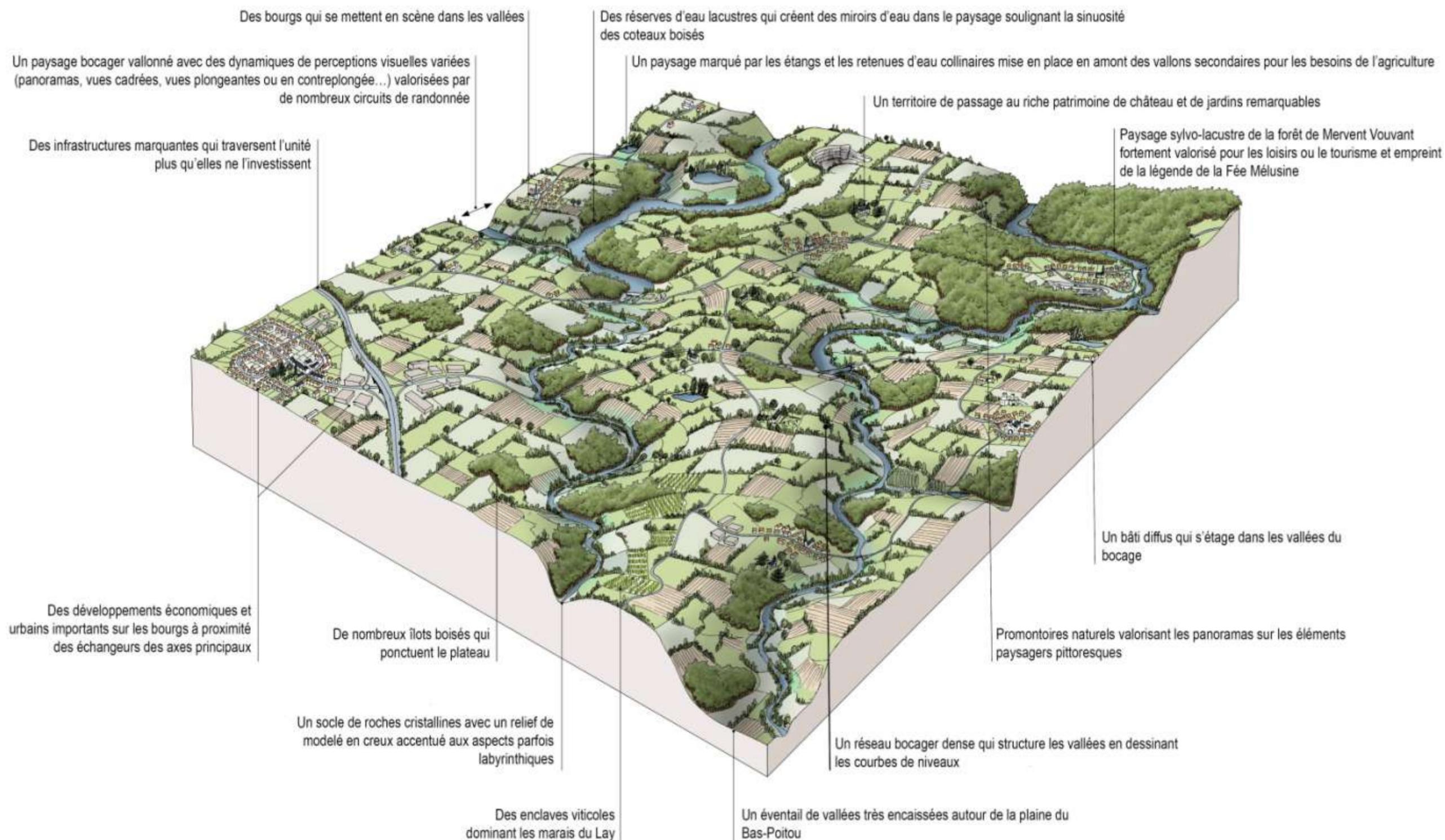
4. Le paysage forestier remarquable de Mervent-Vouvant (Mervent)



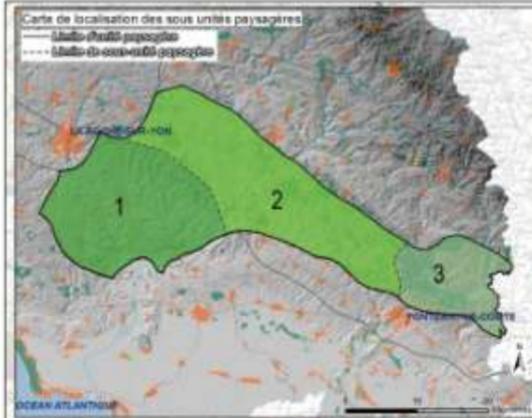
5. Un patrimoine de parcs et châteaux qui domine la vallée de l'Yon (Le Tablier)

6. Diffusion urbaine pavillonnaire sur le coteau de la Vendée (Mervent)

# Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée (46)



## Carte de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée (46)



### Le bocage du Lay et de la Vendée

Sur les vallées du Lay et de la Vendée se déploie un éventail de vallées secondaires marquées par une maille bocagère importante qui alterne avec de nombreux boisements ou des ensembles forestiers majeurs tels que la forêt domaniale de Mervent-Vouvant. Etagés sur les vallées ou les dominant sur un promontoire au creux d'un méandre, les bourgs se caractérisent par une architecture mêlant à la fois les typologies rurales du bocage en secteur granitique et celles de la plaine calcaire. Les principales vallées ont été ennoyées par des retenues d'eau qui créent des lacs longilignes suivant les méandres de la vallée. Marqué par un habitat diffus et un réseau secondaire de voies ce paysage est parfois labyrinthique. L'évolution des pratiques agricoles a conduit à l'ouverture des parties hautes du plateau plus propices aux grandes cultures ce qui a ouvert le paysage en dégageant de longues perspectives.

### Légende

--- Limite de sous-unité paysagère

#### Occupation du sol

■ Bâti

■ Zone d'activités

■ Boisement

■ Vigne, verger

■ Espace agricole

— Réseau hydrographique

++++ Voies ferrées

— Réseau routier

□ Limite départementale

### 2 Le plateau bocager de la vallée du Lay

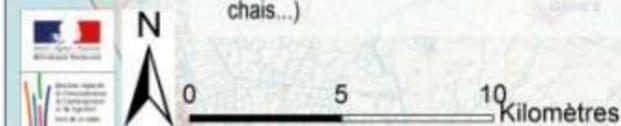
- Plateau très ondulé incisé par de nombreuses vallées convergeant en éventail vers la Smagne et la Longèves avec des retenues d'eau sur les vallées des affluents du Lay.
- Bocage dense présentant de nombreux verrous boisés refermant le paysage (Forêt de la Chaize, Bois de la Bironnière...)
- Habitat diffus de gros hameaux et de petits bourgs s'implantant en général à cheval sur les petites vallées
- Développement plus important des bourgs et des activités au nord de la sous-unité à l'appui des infrastructures routières (A83, D948, A87) et dans l'aire d'influence de l'agglomération yonnaise

### 1 Le plateau bocager de l'Yon

- Plateau bocager relativement dense ondulé par un réseau arborescent de vallées convergeant vers les retenues d'eau du Marillet et du Graon et la vallée de l'Yon. Effet labyrinthique des voies secondaires qui se fauillent entre les vallées
- Bourgs implantés sur le plateau ou sur la partie haute des vallées
- Pression urbaine lisible sur les extensions pavillonnaires des bourgs dans l'aire d'influence de l'agglomération yonnaise et sur la RD 746 vers Luçon.
- Présence au sud d'enclaves viticoles anciennes correspondant aux Fiefs Vendéens (Rosnay et Mareuil) avec leur patrimoine viticole associé (châteaux, chais...)

### 3 Le massif forestier de Mervent-Vouvant

- Paysage de plateau fortement incisé par les méandres de la Vendée et de la Mère dont les vallées ont été ennoyées par deux retenues d'eau
- Paysage forestier de la forêt domaniale de Mervent-Vouvant se développant sur les coteaux des deux vallées
- Macro-clairière cultivée de Foussais-Payré marquée également par des productions horticoles amorçant une transition entre les paysages bocagers vendéens et les grandes cultures ouvertes du niortais
- Richesse patrimoniale du secteur à la fois sur le plan naturel mais aussi sur le plan du bâti historique



Source : DREAL Pays de la Loire, fond cartographique SCAN25, BD CARTO, BD TOPO ©IGN 2010  
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, janvier 2015  
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000  
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

# 1. Les limites et continuités paysagères

A l'est, l'unité est clairement encadrée par deux plaines cultivées calcaires ouvertes. A l'ouest le changement d'ambiance paysagère est nettement moins lisible ; il s'agit d'une transition très progressive à l'ouest vers le bocage rétro-littoral où la palette végétale est sensiblement différente (présence de conifères et chênes verts – base arbustive de landes à ajoncs) et les vallées prennent une orientation est-ouest plus franche. Vers le nord ; la transition se fait par ouverture de la maille bocagère dans les paysages du bocage vendéen et maugeois. La lisibilité de cette transition est par ailleurs complexifiée par l'influence urbaine de l'agglomération yonnaise (démultiplication des grandes infrastructures, pression urbaine pavillonnaire sur les bourgs et présence de grandes zones d'activités).



UP46-10-01 Frange boisée de l'unité vue depuis la plaine du Bas Poitou (Sainte-Pexine)



UP46-10-02 Belvédère sur les marches du Bas Poitou, depuis le coteau de la Caillère-Saint-Hilaire

## Les continuités paysagères vers les départements voisins :

Au sud, la forêt de Mervent-Vouvant marque une transition vers l'entre plaine et Gâtines décrite dans l'inventaire des paysages de Poitou Charentes.

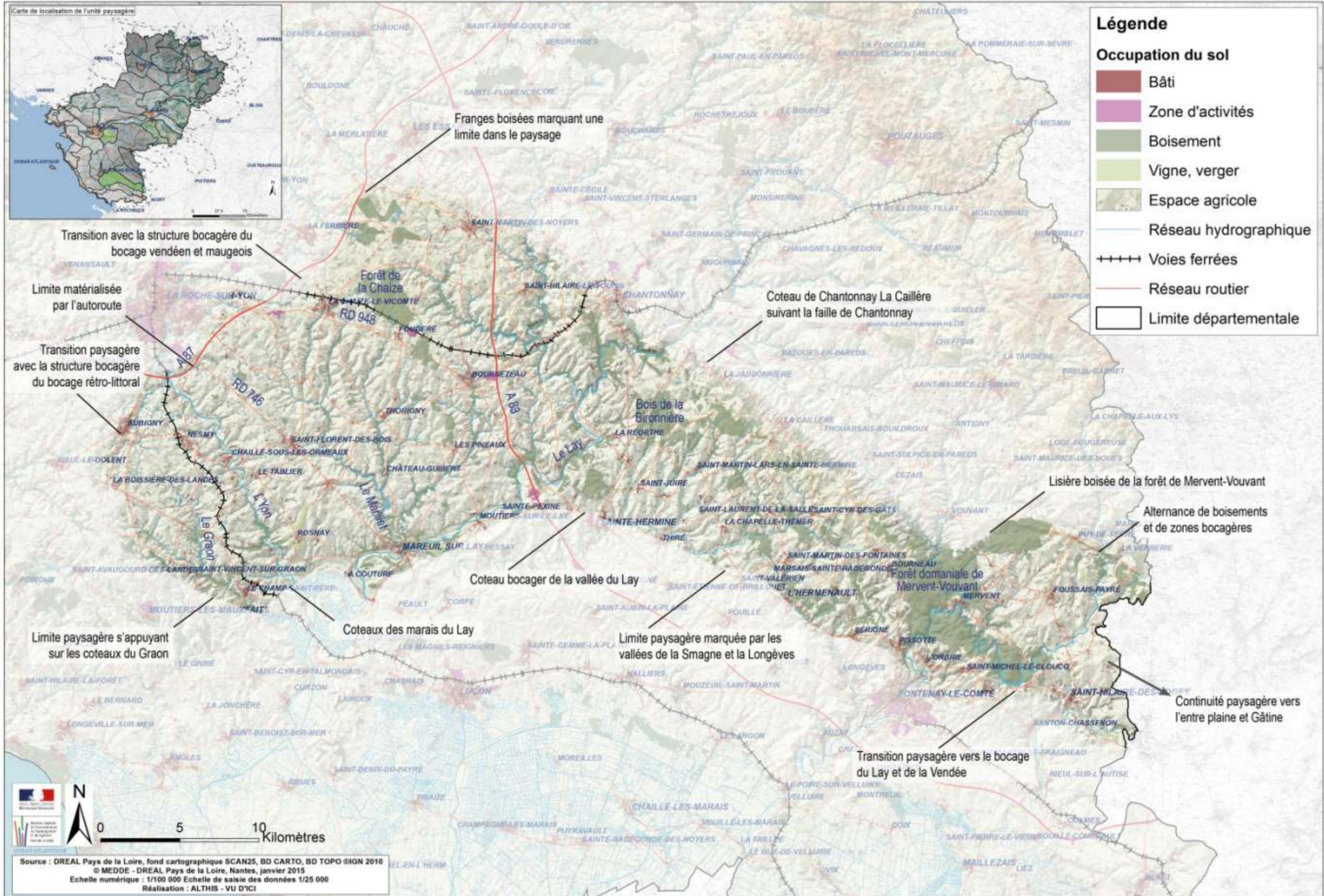
Télécharger la fiche descriptive de l'entre plaine et Gâtines (lien vers : 304L'entrePlaineetGatines)

[Carte des limites du bocage du Lay et de la Vendée](#)

**Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins**

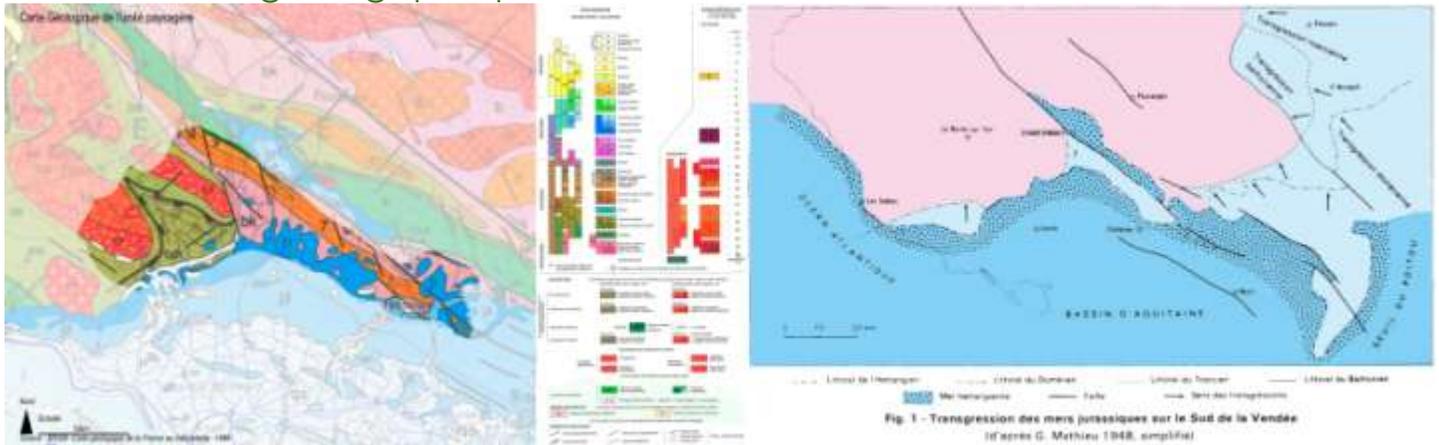
**Lien vers l'inventaire des paysages de Poitou Charentes (<http://www.paysage-poitou-charentes.org/>)**

# Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée (46)



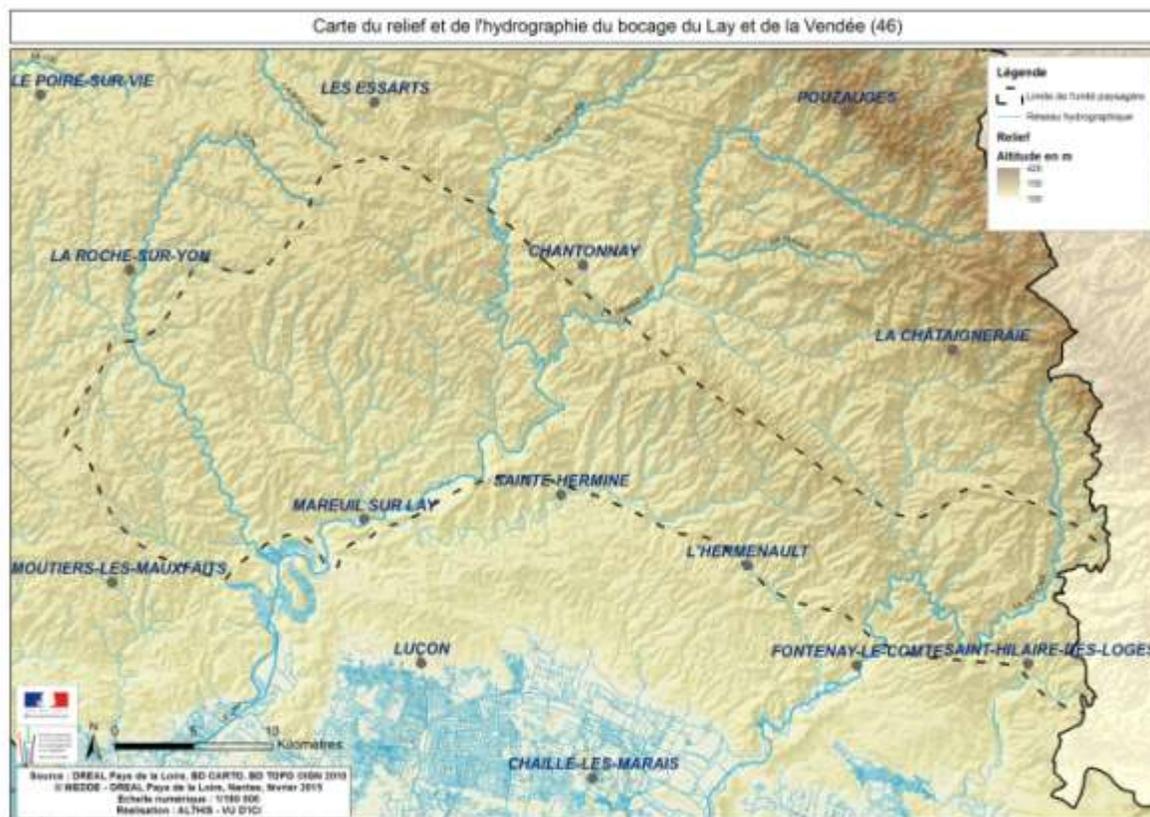
## 2 Les caractères du bocage du Lay et de la Vendée

### 2.1 Un socle géologique qui termine les formations sud armoricaines



UP46-20-01 carte géologique de l'unité du bocage du Lay et de la Vendée

Le socle géologique est marqué par la présence du synclinal de la Roche-sur-Yon et de celui de Chantonay dont les orientations nord-ouest / sud-est traduisent les différents épisodes d'étirements et plissements qui ont marqué la zone de subduction sud du massif armoricain. Cela se traduit par des directions fortement marquées dans le paysage (souvent relayées par les vallées) et la présence de granites et schistes, affleurant naturellement et plus indirectement mis en œuvre dans l'architecture. C'est d'ailleurs sur ce secteur que l'on retrouve les anciennes carrières de Mouliers (artisans chargés d'extraire et tailler la roche dure et abrasive des meules des moulins). A cela s'ajoutent les différentes transgressions marines qui ont laissé des terrains calcaires sur la frange sud de l'unité.



UP46-20-02 carte du relief de l'unité du bocage du Lay et de la Vendée

## 2.2 Un éventail de vallées très encaissées autour de la plaine du Bas-Poitou



UP46-20-03 La vallée du Lay, un paysage de vallée encaissée, fermée par des coteaux boisés abrupts (Le Fuiteau)

La dureté des granits du socle géologique d'une part, et, d'autre part l'orientation induite par les synclinaux et relayée par les principales failles ont conduit à un écoulement des eaux tout à fait singulier : un réseau hydrographique au chevelu dense qui s'organise en éventail autour des vallées qui ceignent la plaine du Bas-Poitou (La Smagne, la Longèves, le Lay). Sur les plateaux faiblement inclinés vers la plaine, les roches cristallines, plus difficiles à éroder, donnent naissance ici à des vallées profondément encaissées, avec de nombreux méandres. Certains secteurs comme la vallée de l'Yon aval présentent un paysage remarquable de chaos granitique. L'enchevêtrement de ces vallées marquées donne une perception et une structuration assez labyrinthique du paysage : il faut souvent prendre de grands détours pour rejoindre des points qui semblent proches sur le plateau et le passage dans les vallées méandreuses tend à désorienter. C'est un paysage où l'on peut se perdre avec délice. Il y a de vrais contrastes entre la perception de paysages fermés voire intimistes dans les vallées et les vues plus dégagées permises par les hauts de coteaux ou les plateaux.



UP46-20-04 Des vallées qui prennent parfois des allures de torrent en traversant les chaos granitiques (Site de Riquet – Le Tablier)

## 2.3 Des réserves d'eau marquantes dans le paysage.



UP46-20-05 Un barrage qui donne à la Vendée des allures de petit fjord (Mervent)

Véritable château d'eau du sud Vendée, l'unité présente sept retenues d'eau qui envoient les principales vallées : barrages sur le Graon, le Marillet, la Vourciaie, barrage d'Angle Guignard sur le Lay, barrages d'Albert et de Mervent sur la Vendée et barrage de Pierre Brune sur la Mère.



UP46-20-06 Des lacs artificiels effilés qui suivent les méandres de la vallée (barrage sur le Lay – La Réorthe)

Compte tenu de la configuration encaissée des vallées, ces retenues d'eau créent des lacs très longilignes peu larges qui serpentent dans les méandres de la vallée principale et de ses affluents. Cela valorise un miroir d'eau qui reflète les versants boisés ou bocagers de la vallée créant un paysage souvent spectaculaire. Outre leur fonction d'alimentation en eau potable, ces lacs constituent des lieux de balade très prisés et font, pour certains, l'objet d'aménagements de bases de loisirs.



UP46-20-07 Lac de Graon, au niveau des basses eaux (Champ-Saint-Pierre)

A une moindre échelle on retrouve également des retenues d'eau collinaires mise en place en amont des vallons secondaires pour les besoins de l'agriculture. L'ensemble de ces plans d'eau confère à cette unité bocagère une identité véritablement spécifique et une force. Ces lacs artificiels soulignent la complexité du dessin des vallées et de l'espace qu'elles structurent.



UP46-20-08 Des retenues d'eau collinaires et étangs, très présents dans le paysage du bocage (Saint-Avaugourd-des-Landes)

## 2.4 Un réseau bocager dense qui structure les vallées



UP46-20-09 Une maille bocagère dense qui structure le paysage des vallées (Chaillé-sous-les-Ormeaux)

Le paysage de l'unité présente une maille bocagère encore relativement dense et préservée du fait de son relief mouvementé et donc de la mécanisation difficile des grandes cultures. La trame de haies structure la pente des coteaux. Elle dessine généralement les courbes de niveau afin de limiter le glissement et le lessivage des sols par ruissellement. Dans les fonds de vallées,

quand ils sont suffisamment larges, de petites haies (noisetiers, aulnes, saules) viennent enclore les prairies humides interrompant rapidement les perspectives dans les méandres de la vallée.



*UP46-20-10 Une gestion des haies, avec une strate arbustive taillée, qui ouvre le paysage au sud-est de l'unité (Foussais-Payré)*

Les haies présentent une gestion singulière qui marque le paysage notamment à l'est de l'unité : la strate arbustive est en taille relativement basse (inférieure à 1,5m) ce qui met en valeur les houppiers sphériques des arbres taillés en têtards. On trouve également un mode de taille plus courant des haies par recépage qui crée notamment des écrans végétaux touffus le long des voies et des chemins creux.



*UP46-20-11 Des haies qui soulignent les ondulations du relief (La Réorthe)*

La présence de ce bocage dense, mettant en exergue les zones vallonnées, compose un paysage avec des dynamiques de perceptions visuelles variées (panoramas, vues cadrées, vues plongeantes ou en contreplongée...). Cette diversité de perception de paysages ruraux de qualité est d'ailleurs valorisée au travers de nombreux circuits de randonnée comme le circuit Grande Randonnée du Pays de Mélusine, le GR 364 et des parcours de randonnées plus locaux.

## 2.5 Des plateaux plus ouverts animés de bois et de forêts

### **De nombreux îlots boisés qui ponctuent le plateau**



UP46-20-12 Des boisements qui referment la maille bocagère en s'appuyant sur les vallées (Bois de l'Epaud – Marsais-Sainte-Radegonde- source CAUE 85)

Sur les plateaux à l'ouest de l'unité, le relief s'adoucit permettant une mise en culture sous forme de grands champs. Sur ces secteurs la trame bocagère est en général plus distendue voir disparaît totalement ouvrant de larges panoramas sur les vallées et révélant le bâti diffus. Sur le revers du synclinal de Chantonay à l'est, les sols plus pauvres et souvent lourds ne permettent pas une mise en culture systématique sur le plateau et ont le plus souvent été boisés. Ainsi de la Forêt de la Chaize au nord à la forêt de Mervent-Vouvant au sud de nombreux petits bois de feuillus ou de plantations de conifères viennent conforter la trame bocagère des vallées et referment le paysage sur un horizon boisé. Ces boisements font l'objet d'une gestion forestière active qui fait varier sensiblement la perception des paysages au rythme des coupes et au gré des motifs et espèces de replantation.

## Un paysage sylvestre exceptionnel au rayonnement touristique important



UP46-20-13 Une forêt sur des coteaux escarpés et rocheux (Mervent)

Avec ses 5 000 hectares, la forêt domaniale de Mervent-Vouvant est le domaine forestier le plus vaste du département de la Vendée. Les méandres de la Mère et de la Vendée, au relief escarpé et rocheux, sont recouverts d'une épaisse forêt. Elle est constituée d'une végétation variée et dense où le chêne domine. Le patrimoine bâti de ce site naturel traduit un lieu stratégique et une activité soutenue : stèles, hameaux, ponts, scieries et barrages, promontoires naturels sont autant d'éléments paysagers qui ajoutent au pittoresque des vues.



UP46-20-14 Un paysage lacustre et forestier marqué par les loisirs et le tourisme (Mervent)

Si le Massif forestier demeure un lieu de pèlerinage à la mémoire du Père Grignon de Montfort (où il fut ermite), il n'en est pas moins le lieu de nombreuses activités de pleine nature et de loisirs variés avec de nombreux équipements d'accueil touristique : campings, hôtellerie, gîtes..., Natur'Zoo, base nautique et centre VTT, parc d'acrobaties dans les arbres, pêche, escalade, visites guidées.

## 2.6 Des enclaves viticoles dominant les marais du Lay



UP46-20-15 Des enclaves viticoles qui ouvrent le paysage sur les vallées (Rosnay)

Le plateau entre Mareuil-sur-Lay et Rosnay est marqué par la présence d'une enclave viticole qui ouvre le paysage dominant les marais de la vallée du Lay. Se développant sur des terrains volcaniques (rhyolites, schistes pourpres), ces anciens fiefs vendéens sont aujourd'hui confortés et valorisés de « manière contemporaine » (travail de communication coordonnée sur les parcours touristiques rétro-littoraux – Chais à l'architecture contemporaine et communication valorisant la diversité des paysages).

## 2.7 Des villages en promontoires ou étages sur les vallées

### **Des bourgs qui se mettent en scène dans les vallées**

L'ensemble des bourgs présents sur l'unité s'articule sur les vallées en s'étageant sur le coteau. Soit ils se positionnent en promontoire sur une crête au creux d'un méandre, profitant d'une position défensive naturelle, soit ils s'étagent sur le coteau exposé sud ou plus largement dans l'emprise de la vallée quand celle-ci n'est pas trop marquée. Le paysage de la vallée constitue alors comme un écrin autour de la silhouette du bourg. L'eau et la topographie sont les principales clés de lecture de l'implantation du bâti dans les bourgs. L'organisation du bâti, des jardins et des cours, des rues, parallèle aux courbes de niveau, crée un rythme typique de ces bourgs. L'ensemble est souvent structuré par des murets de pierres qui règlent les différences de niveaux et créent des jeux de superposition du bâti et du végétal dans les perspectives ouvertes par la topographie. Il en résulte des ambiances urbaines originales renforcées par l'utilisation des matériaux et de couleurs propres au bocage local.

Les villages bordant les vallées les plus attractives pour leur caractère pittoresque (Yon, Vendée, Lay) présentent un phénomène de diffusion pavillonnaire sur les coteaux surplombant la vallée pour bénéficier de la vue, ce qui contribue par ailleurs à la transformer.



UP46-20-16 Chaillé-les-Ormeaux, un bourg en promontoire sur la vallée de l'Yon



UP46-20-16bis Principe d'étagement du bourg sur le coteau (Marsais-Sainte-Radegonde – Source CAUE 85)

### **Un territoire de passage au riche patrimoine**

Les bourgs les plus importants se situent quasiment tous à l'interface avec les unités paysagères voisines, ce qui donne une impression de seuil urbain lorsque l'on pénètre dans l'unité. C'est d'autant plus marquant que ces bourgs présentent en général un riche patrimoine témoignant de cette position de passage commercial stratégique : ainsi Mareuil-sur-Lay, Sainte-Hermine et L'Hermenault marquent la transition avec la plaine du Bas-Poitou ; Chantonnay et Vouvant jalonnent la marche du Bas-Poitou ; Aubigny et la Chaize-le-Vicomte font la transition avec le bas bocage vendéen. Ces bourgs présentent une architecture cossue de maisons de maîtres et des châteaux aux parcs aussi spectaculaires (comme les terrasses du Château de l'Hermenault) que raffinés (Jardins de Thiré ou de Sainte-Pexine).



UP46-20-17 Château de l'Hermenault et ses terrasses dominant la Longèves

A ce patrimoine, s'ajoutent à la fois tout le bâti religieux avec les églises, véritables repères sur les vallées, et le petit patrimoine vernaculaire de croix, calvaires et chapelles qui marque les entrées de bourg ou ponctue le bocage et jalonne les chemins creux.

## 2.8 Un bâti diffus qui s'étage dans les vallées du bocage



UP46-20-18 La grange traditionnelle du bocage

Le bâti rural présente les caractéristiques classiques du bocage du sud Vendée. Sur les petits plateaux et les vallées bocagères, la ferme du bocage, aux activités de cultures et d'élevage, s'organise de deux façons :

- Suivant le modèle des métairies, la maison d'habitation imposante, flanquée de la grange étable et des dépendances, offre une façade sud sur cour avec une vue dégagée. Cette cour permet de créer un espace de travail préservé des vents et toujours sec (du fait de son exposition sud). La maison s'inspire souvent du logis avec ses ouvertures régulières distribuées et homogènes souvent encadrées de granite de taille ou parfois de calcaire. L'ensemble joue en général de manière assez équilibrée avec la topographie pour protéger les espaces extérieurs et bénéficier des vues remarquables.
- Sur les fermes les plus isolées, la maison d'habitation, souvent modeste, et les dépendances s'implantent de manière éclatée dessinant une cour plus asymétrique que dans le modèle précédent.

Sur le secteur, si le granite et le schiste sont les principales pierres mises en œuvre dans le bâti rural traditionnel on retrouve couramment le calcaire en encadrement des ouvertures et dans les chaînages d'angles.

## 2.9 Des infrastructures marquantes qui traversent l'unité plus qu'elles ne l'investissent

Si l'unité se caractérise par un réseau routier secondaire aussi tortueux et labyrinthique que l'enchevêtrement des vallées, elle est cependant traversée par de grandes infrastructures autoroutières (A83 et A87) et ferroviaires (Lignes la Roche/Yon –Thouars et La Roche/Yon – la Rochelle). Elle ne bénéficie pas d'échangeurs ou de gares d'arrêt majeurs. Seule la 2x2 voies, D 948 reliant Bournezeau à La Roche/Yon, constitue un axe pénétrant majeur de l'unité induisant des développements économiques et urbains importants sur les bourgs à proximité de cet axe. Dans une moindre mesure la D746 et la D137 jouent le même rôle de desserte privilégiée.



UP46-20-19 La RD 948 : un axe majeur qui traverse l'unité et induit des développements économiques (La Chaize-le-Vicomte)

### Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

#### Rubrique patrimoine :

- **Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés**
- **Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- **Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [Les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

#### Rubrique Trame verte et bleue :

**Lien vers le** Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

### 3. Les sous-unités paysagères du bocage du Lay et de la Vendée

Les disparités dans la densité du bocage, la variation dans la configuration des vallées et la présence plus ou moins importante des ensembles forestiers ou boisés permet de distinguer trois sous-unités paysagères :

- Le Massif forestier de Mervent Vouvant
- Le plateau bocager de la vallée du Lay
- Le plateau bocager de l'Yon

[Lien vers la Carte de l'unité et des sous-unités paysagères du bocage du Lay et de la Vendée](#)

#### 3.1 Le Massif forestier de Mervent Vouvant

Ce paysage est constitué d'un plateau fortement incisé par les méandres de la Vendée et de la Mère dont les vallées ont été ennoyées par trois retenues d'eau. Les vallées sont jalonnées par un important patrimoine de ponts (Pont du Déluge et Pont de Diet) et de barrages. Lieu pèlerinage attractif en Vendée avec la Grotte du Père de Montfort, prêtre missionnaire, qui y établit un ermitage, les vallées offrent une mise en lecture parfois spectaculaire du paysage : le Rocher et le Panorama de Pierre Blanche ou le Sentier sylvicole de Douard.



UP46-30-01 Point de départ de randonnées en forêt de Mervent-Vouvant (Mervent)

Cette attractivité est également liée à la qualité du paysage forestier de la forêt domaniale de Mervent-Vouvant qui se développe sur les coteaux des deux vallées. Elle comprend un Site d'Intérêt communautaire Natura 2000 « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords », centré sur la vallée de la Vendée. Elle présente une grande diversité végétale et animale avec notamment des arbres remarquables (le Marinier, le Chêne à l'Ermité, le Chêne à 5 troncs).



UP46-30-02 Ambiances à la fois lacustre et forestière du secteur de Mervent

La richesse patrimoniale du secteur est renforcée par la présence de bourgs de caractère au bâti historique révélant la richesse culturelle de ce lieu de passage : Mervent présente ainsi des vestiges médiévaux et un patrimoine renaissance intéressant avec des monuments classés: le château de la Citardière, le logis de la Cornelière, le vieux pont des Ouillères (inondé sous les eaux du lac). La Renaissance fut une période de grande prospérité pour le secteur et Foussais-Payré devient un centre commercial actif (développement des produits de laine, de lin et de cuir et éclosion d'artisans et de commerçants). De cette époque florissante datent de nombreux logis et bâtiments remarquables disséminés dans les deux bourgs et la campagne environnante.



*UP46-30-03 Des bourgs qui révèlent une véritable richesse patrimoniale (Foussais-Payré)*

Aujourd'hui, la macro-clairière ouverte sur de grandes cultures céréalières de Foussais-Payré est marquée également par des productions horticoles. Cet espace amorce une transition entre les paysages bocagers vendéens et les grandes cultures ouvertes du niortais.



*UP46-30-04 paysage spécifique du bocage taillé de la macro-clairière de Foussais-Payré*

## 3.2 Le plateau bocager de la vallée du Lay



UP46-30-05 Un paysage bocager ponctué de plans d'eau (Saint-Juire – Champgillon – source CAUE 85)

Ce plateau très ondulé est incisé par de nombreuses vallées convergeant en éventail vers la Smagne et la Longèves. Les principales retenues d'eau sont localisées sur les vallées des affluents du Lay et le paysage est globalement ponctué de très nombreux plans d'eau et mares souvent présents à proximité des hameaux. L'inclinaison régulière du plateau vers le sud-ouest à l'appui de la faille de Chantonay présente des ondulations régulières créées par une série de vallées secondaires parallèles qui marquent des directions Nord-est/sud-ouest dans le paysage.

S'inscrivant dans la direction de cette trame du relief, le réseau de haies bocagères dense dans les vallons est relativement plus ouvert voire inexistant sur les crêtes secondaires ouvrant les vues sur le paysage. La présence de nombreux verrous boisés sur les parties hautes du plateau cadrent ces vues et referment ponctuellement le paysage sur ces ensembles de feuillus ou de conifères plantés (forêt de la Chaize, Bois de la Bironnière...).

L'habitat est caractérisé par une implantation diffuse dans le bocage avec notamment la présence de gros hameaux. Les petits bourgs s'implantant en général à cheval sur les vallées et plus particulièrement au sud de la sous unité à proximité de la plaine du Bas-Poitou. C'est sur ce secteur que se concentre la richesse patrimoniale à la fois de châteaux et logis accompagnés souvent de leur parc (Château de l'Hermenault, Logis du Bâtiment, Château de Sainte Hermine) et d'un petit patrimoine vernaculaire lié à l'eau souvent remarquable : fontaines, lavoirs (comme à Thiré)



UP46-30-06 Des vallons bocagers accompagnés de boisements d'où émerge un riche patrimoine de château et de parcs

Le développement le plus important des bourgs et des activités se fait au nord de la sous unité à l'appui des infrastructures routières (A83, D948, A87) et dans l'aire d'influence de l'agglomération yonnaise. C'est le cas notamment des communes de Bournezeau et de l'ancienne cité médiévale de la Chaize le Vicomte.

### 3.3 Le plateau bocager de l'Yon

Ce plateau est sculpté par un réseau arborescent de vallées convergeant vers les retenues d'eau du Marillet et du Graon et la vallée de l'Yon. Cette « désorientation apparente » des vallées se traduit par un effet labyrinthique sur les voies secondaires qui se fauillent entre les vallées. La trame bocagère est très dense sur les coteaux et dans les fonds de vallées mais se distend voir disparaît sur le plateau en ouvrant ainsi des vues panoramiques et lointaines.



UP46-30-07 Trame bocagère distendue sur le plateau (Chaillé-sous-les-Ormeaux)

Les principaux bourgs sont implantés sur le plateau ou sur la partie haute des vallées. La pression urbaine est lisible par les extensions pavillonnaires importantes des bourgs et l'étalement linéaire le long des voies rurales dans l'aire d'influence de l'agglomération yonnaise et sur la D746 vers Luçon.



*UP46-30-08 Extensions pavillonnaires sur la vallée de l'Yon (Chaillé-sous-les-Ormeaux)*

La présence au sud d'enclaves viticoles anciennes correspondant aux Fiefs Vendéens (Rosnay et Mareuil) connote de manière originale ce paysage de bocage avec leur patrimoine viticole associé (châteaux, chais...)



*UP46-30-09 Enclave viticole des Fiefs Vendéens à Rosnay*

## 4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale :

**Lien sur la dynamique régionale**

### 41. Exemple d'évolution secteur de Bournezeau

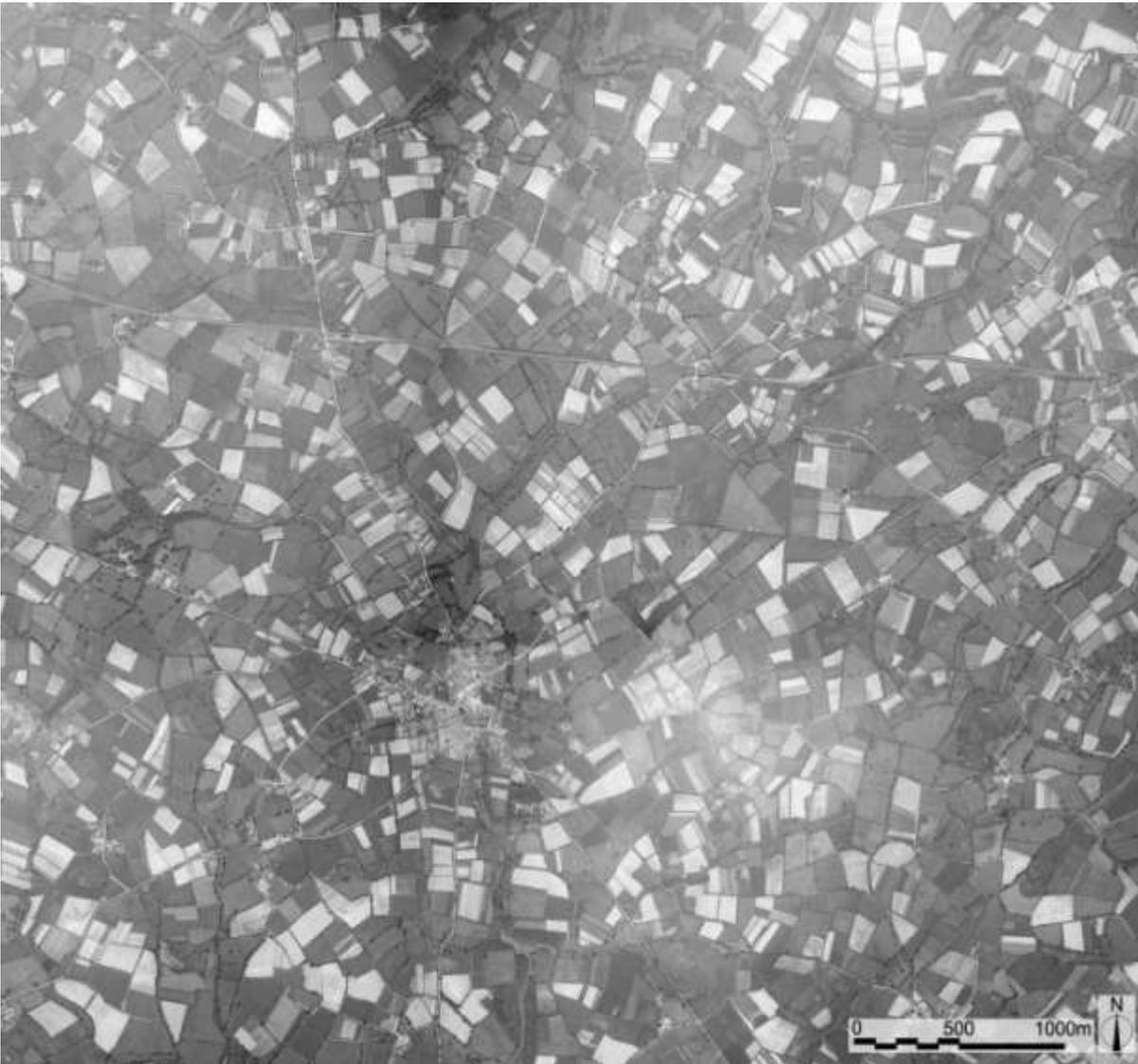
Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.



UP46-04-ETAT MAJOR : Bournezeau – Carte d'état-major (1840)-(source IGN)

#### Une implantation à la croisée des anciens axes structurants

Bournezeau se situe historiquement à la croisée des axes reliant Montaigu à Fontenay-le-Comte et La Roche-sur-Yon à Fontenay-le-Comte. Les premières constructions s'implantent en surplomb de la rivière du Doulaye, qui traverse le bourg selon un axe nord-sud, en répondant aux schémas traditionnels des morphologies urbaines anciennes, avec une formation dense à l'alignement contribuant à créer la rue.



UP46-03-ORTHO\_1959 – Bournezau – Orthophoto 1959 - (source IGN)



UP46-03-ORTHO\_ - Bournezeau – Orthophoto 2013-- (source IGN)

**L’empreinte paysagère des infrastructures nouvelles**



UP46-40-01 Le contournement du centre ancien sous forme de 2x2 voies accentue l’inscription des infrastructures routières dans le paysage. Les talus végétalisés forment un écran entre la route et l’espace urbanisé (Bournezeau - 2015)

La comparaison des photographies aériennes montre que le secteur de Bournezeau est profondément marqué par l'inscription paysagère des infrastructures routières. Celle-ci s'enclenche avec l'aménagement de l'Autoroute A83, axe structurant d'échelle nationale reliant la région nantaise à l'A10 qui dessert le sud-ouest de la France. L'infrastructure autoroutière imposante, de par sa linéarité et son emprise au sol, traverse le secteur de Bournezeau à l'est du bourg, venant catalyser le développement qui s'effectuait majoritairement vers l'ouest auparavant. Son empreinte visuelle sur le secteur est accentuée par l'aménagement d'un échangeur autoroutier et d'une gare de péage. Ces installations ont depuis été prolongées par le contournement sud du bourg qui permet d'améliorer la liaison entre l'échangeur autoroutier et La Roche-sur-Yon notamment. Ces deux axes marquent une limite claire à l'espace aggloméré de Bournezeau, et participent à en redéfinir l'échelle, beaucoup plus large que le bourg en lui-même. Ainsi, les espaces interstitiels entre le tissu bâti les infrastructures de déplacements constituent un paysage qui à terme, en l'absence d'orientation particulière va évoluer vers un paysage urbain. La mise en 2x2 voies prévue en 2017 de la D948b sur le tronçon Bournezeau-Chantonnay poursuivra les dynamiques en cours.

### **L'implantation des activités économiques à proximité des infrastructures**

La prolifération des infrastructures de transport a des conséquences en termes de développement des zones d'activités. La mise en réseau du secteur de Bournezeau avec le raccordement aux axes structurants et l'amélioration des conditions de desserte génèrent des opportunités pour l'implantation des nouvelles activités économiques. A l'est du bourg, en lien avec les infrastructures permettant un accès rapide à l'autoroute et une visibilité efficace depuis l'espace public, plusieurs bâtiments d'activités s'installent, contribuant de par leur volumétrie, leur colorimétrie et leurs affichages publicitaires à marquer fortement le paysage.

### **Un développement pavillonnaire en extension du bourg**

La comparaison des orthophoto de 1959 et 2013 illustre le développement urbain soutenu qui s'opère autour du bourg de Bournezeau depuis plusieurs décennies. Si un phénomène d'urbanisation linéaire est visible le long de RD7 au nord du bourg, le phénomène le plus visible est celui de l'extension urbaine vers le sud-ouest, entre la formation ancienne et la voie de contournement au sud. La structure en étoile du bourg est accentuée par des aérations paysagères entre les différentes branches de l'étoile. Ce séquençage s'illustre par la présence de cours d'eau (la Doulaye notamment) ou de boisements. Contrairement au modèle ancien dans lequel l'implantation des constructions était à l'alignement sur la rue avec des implantations resserrées, les formes urbaines récentes se caractérisent par une composition plus lâche avec un système viaire non hiérarchisé. Plus récemment, le phénomène d'extension pavillonnaire s'inscrit dans le paysage à l'est du bourg, de manière déconnectée du tissu urbain, à proximité de la zone d'activités et de l'échangeur autoroutier.



UP46-40-02 Extension urbaine sous forme pavillonnaire (Bournezeau – 2015)

### **Le développement des retenues d'eau qui modifient profondément le paysage local**

Aménagé en 1998, le barrage de la Vouraie entraîne le gonflement du dernier né des lacs vendéens, le Lac de Sillonière, situé sur la commune de Bournezeau et Saint-Hilaire-le-Vouïs. Cette retenue d'eau de 75 hectares pour 5,4 millions de m<sup>3</sup> d'eau approvisionne l'usine d'eau potable de l'Angle Guignard. Cet aménagement créé ainsi une nouvelle entité physique au sein du

paysage. Il est accompagné d'aménagement ludique du type circuit de randonnée, aires de stationnement qui permettent l'appropriation à vocation ludique du lieu.

L'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée présente sept retenues d'eau au niveau des principales vallées (barrages sur le Graon, le Marillet, la Vouraié, barrage d'Angle Guignard sur le Lay, barrages d'Albert et de Mervent sur la Vendée et barrage de Pierre Brune sur la Mère). Les abords des lacs ainsi constitués, au-delà de leur fonction de réservoir d'eau potable, sont régulièrement le support de site de randonnée, et de base de loisirs nautiques.



UP46-40-03 Les retenues constituent un élément que l'on retrouve régulièrement au sein de l'unité paysagère (barrage du Mervent – 2015)

### **Un paysage agricole qui évolue**

Dans la logique des tendances observées sur la majorité des territoires, le secteur de Bournezeau connaît une modification de ces paysages agricoles en lien avec des tendances au regroupement parcellaire. Si l'évolution de l'activité agricole est une de causes de ces dynamiques paysagères, elle n'est pas la seule. En effet, le secteur de Bournezeau se distingue particulièrement par la prolifération des infrastructures routières, phénomène qui participe largement à la redéfinition de la trame parcellaire.

Le maillage bocager, qui constitue l'un des éléments phares de l'identité paysagère des lieux, subit directement les conséquences de ces tendances. Ainsi, on assiste ainsi à une diminution du linéaire de haies. Il faut noter cependant que le maillage bocager résiste globalement bien à ces évolutions avec un maintien voir un renforcement des réseaux qui marque la limite des parcelles devenues plus grandes, mais également une tendance à la fermeture des vallons et des abords de la retenue d'eau.

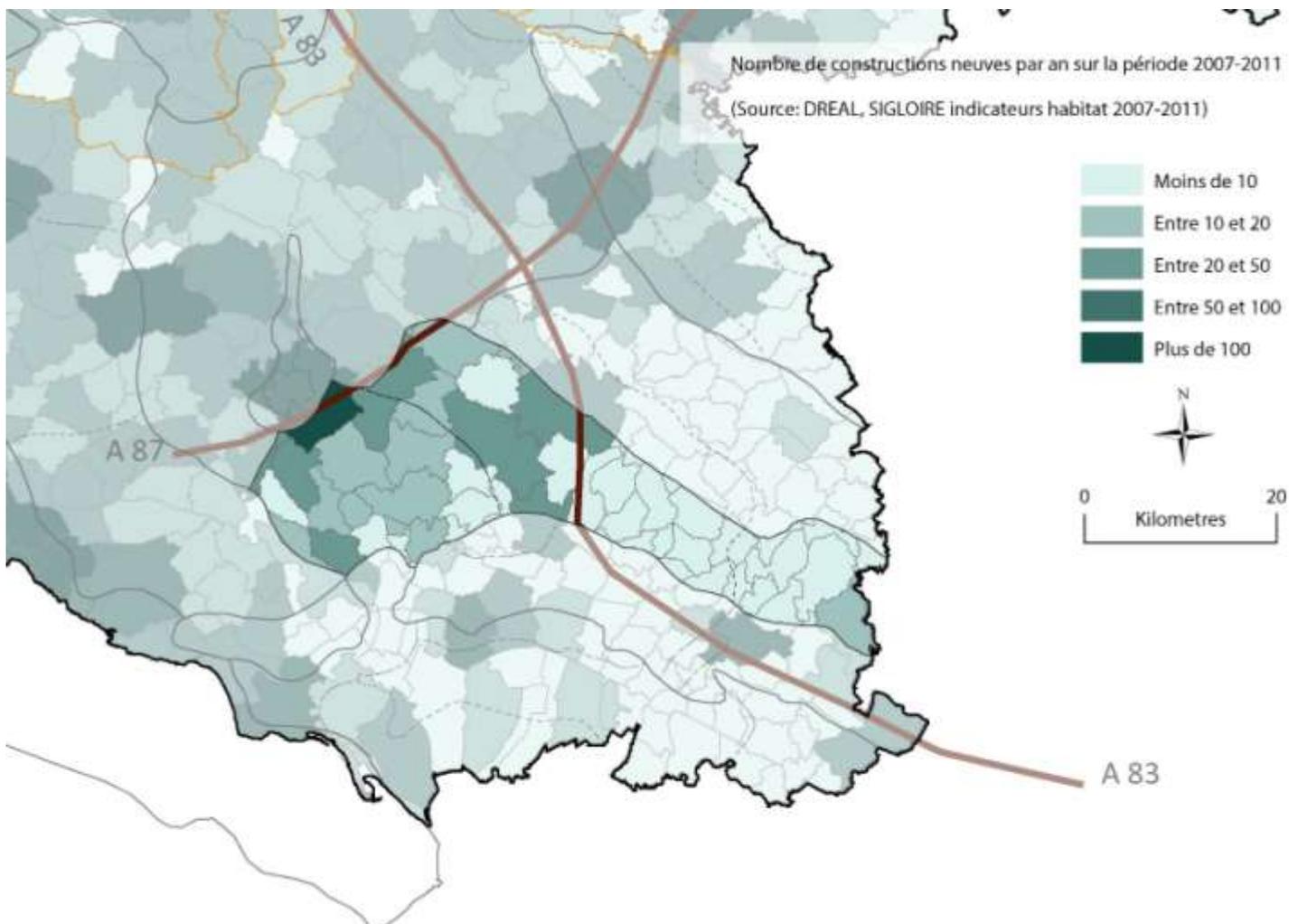


UP46-40-04 Alternance de parcelles viticoles, de haies, champs ouverts et boisements (Bournezeau – 2015)



UP46-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Bournezeau -(source Scan 25- IGN)

## 42. Dynamiques urbaines



UP46-40-DYN L'unité paysagère vit de dynamiques contrastées : la partie ouest bénéficie de l'attractivité de l'agglomération yonnaise (Source : DREAL, SIGLOIRE, indicateur habitat 2007-2011)

L'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée connaît des dynamiques constructives assez contrastée sur un gradient ouest-est. Les rythmes vécus par la partie occidentale de l'unité sont très soutenus et s'appuient sur la proximité de l'agglomération yonnaise et la présence des axes routiers (D948) et autoroutiers (A83, A87) structurants. A l'inverse, la partie orientale, à l'écart de l'influence de La Roche-sur-Yon et des grands axes, connaît un rythme de constructions plus ralenti.

La cartographie relative aux dynamiques constructives montre que les pressions les plus importantes ont lieu sur la partie ouest de l'unité, en appui des axes routiers structurants et des pressions issues de l'aire d'influence yonnaise. Conformément aux dynamiques paysagères enregistrées dans le secteur témoin de Bournezeau, le développement urbain lié à l'habitat se fait prioritairement sous la forme d'un tissu pavillonnaire en extension des bourgs ou le long des linéaires de voies rurales. L'évolution des paysages péri-urbains s'oriente ainsi vers une homogénéisation des paysages bâtis au travers d'un habitat pavillonnaire reproductible. Ce développement contribue à atténuer les limites entre l'urbain et le rural.



UP46-40-05 Extension de l'urbanisation sous forme de tissu pavillonnaire au sud de Nesmy (2013)

### 43. Le renforcement des infrastructures routières marque le paysage

Le paysage de l'unité du Lay et de la Vendée se caractérise par un réseau viaire secondaire assez sinueux, qui s'efface assez bien dans les reliefs accidentés de l'unité, et notamment dans la sous-unité paysagère du plateau du Lay. Les dynamiques actuelles vont cependant vers un renforcement des infrastructures routières et autoroutières, qui, malgré l'absence d'échangeurs imposants, contribuent peu à peu à modifier le paysage, surtout sur la moitié ouest de l'unité avec les axes autoroutiers A83 et A87, la 2x2 voies D948 reliant Bournezeau (et bientôt Chantonay) à La Roche-sur-Yon. Les aménagements associés à ces voies, à mesure de leur renforcement, contribuent à marquer toujours plus le paysage, notamment dans un contexte d'ouverture des paysages au sein du plateau de l'Yon.

Les pressions vécues en termes de développement des zones d'activités à proximité des axes structurants se font surtout sentir à proximité de l'aire urbaine yonnaise, notamment au niveau de la zone industrielle de La Folie à La Chaize-le-Vicomte située à proximité de l'échangeur de l'A87 et de la D948. Sur ce secteur, les bâtiments d'activités s'enracinent dans le paysage des abords de la D948.



UP46-40-06 Les échangeurs autoroutiers sont des positionnements stratégiques pour le développement des zones d'activités, comme ici à La Chaize-le-Vicomte (2013)

#### 44. Des tendances à l'ouverture des paysages ruraux

La présence d'un maillage bocager dense contribue à forger l'identité paysagère de l'unité. Contrairement à d'autres territoires, le tissu bocager est resté relativement dense, bénéficiant notamment de la protection des reliefs mouvementés qui limite l'intensification de l'activité agricole. Cependant, d'est en ouest, les dynamiques liées au paysage rural varient.

Ainsi, au sein de la sous-unité du plateau de l'Yon, si la trame bocagère reste dense sur les coteaux et dans les vallées, des tendances à l'ouverture des paysages s'affirment sur les plateaux, en lien avec le développement de l'activité agricole, notamment de céréaliculture. La diminution des linéaires de haies ouvre de larges panoramas et intensifie l'inscription paysagère des bâtiments agricoles. De même, ces évolutions tendent à augmenter la visibilité des extensions urbaines. A l'extrémité est de l'unité, la macro-clairière autour de Foussais-Payré présente également un paysage de grande culture céréalière.

Entre Mareuil-sur-Lay et Rosnay, l'ouverture du paysage est accentuée par la présence d'une enclave viticole, à la base de la production des Fiefs Vendéens.



UP46-40-07 La déstructuration de la maille bocagère et l'ouverture des paysages facilitent les panoramas sur les extensions urbaines (Sainte-Pexine – 2015)

## 45. Le maintien d'un bocage dense et des boisements en appui d'un relief vallonné

Les tendances à l'ouverture du paysage observées au niveau du plateau bocager de l'Yon ne sont pas une constante de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée. En effet, le paysage vallonné de l'unité s'illustre par un réseau bocager très dense dont la préservation est due en partie aux caprices des reliefs qui rendent compliquée l'intensification de l'activité agricole.

La pratique agricole est ainsi liée essentiellement à la polyculture et à l'élevage. De l'ouest de la forêt de Mervent à la vallée du Lay, on assiste à une alternance paysagère de petits bourgs ruraux, et de vallées plus ou moins larges, souvent lieu de pâture de maigres troupeaux d'ovins.

L'horticulture est également présente dans ce secteur et les grandes serres en lien avec l'activité, contribuent parfois à créer un effet de rupture dans un cadre paysager où alternent harmonieusement bâti ancien et vallées bocagères.



UP46-40-08 Les nombreuses vallées de l'unité sont régulièrement support d'une activité de polyélevage (Sérigné – 2015)



UP46-40-09 La présence de serres horticoles laisse une empreinte visuelle imposante dans le paysage (L'Hermenault – 2015)



UP46-40-10 Paysage de vallons (Sérigné – 2015)

## 46. Des dynamiques de valorisation du patrimoine naturel

L'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée se distingue par la richesse de son patrimoine naturel et architectural. Dans le cadre de l'attractivité grandissante du tourisme dit « vert », les atouts dont bénéficie le territoire font d'ores et déjà l'objet d'une valorisation qui s'articule autour de quelques éléments phares.

Dans ce cadre, le massif forestier de 5000 hectares de Mervent-Vouvant fait l'objet d'une réputation qui dépasse l'échelle régionale. La végétation dense et variée, les reliefs escarpés, la rivière de la Mère sont les principaux supports de l'attractivité du lieu. Ils sont relayés par quelques sites et activités qui contribuent à renforcer la vocation touristique des lieux : le barrage de Mervent, le patrimoine bâti (stèle, ponts, lieu de pèlerinage, zoo, base nautique, centre VTT...). Le développement d'une économie d'hôtellerie-restauration s'inscrit sur les franges du massif.



UP46-40-11 Signalétique à vocation touristique au sein de la forêt de Mervent (Mervent – 2015)

## 5 Les enjeux de l'unité paysagère

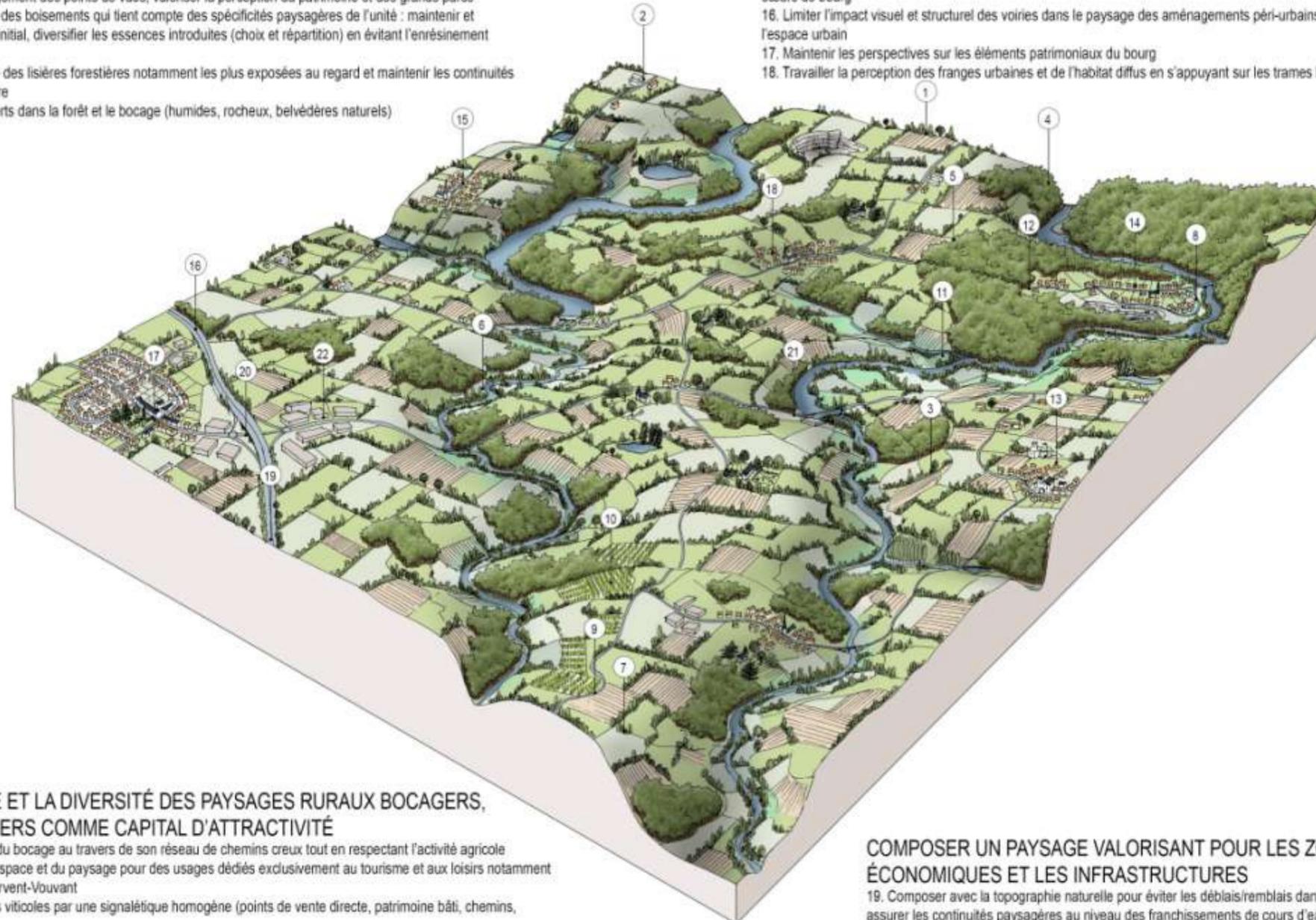
### Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée (46)

#### PRÉSERVER LE MAILLAGE BOCAGER ET SES BOISEMENTS EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES DE GESTION CONTEMPORAINES

1. Maintenir la trame bocagère dense à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités) en respectant son rôle dans la régulation de l'eau et le maintien des sols sur les pentes
2. Intégrer les bâtiments d'exploitation contemporains dans la maille bocagère et dans la pente
3. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et la trame végétale qui le dessine, le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine et des grands parcs
4. Assurer une gestion de la forêt et des boisements qui tient compte des spécificités paysagères de l'unité : maintenir et gérer des bouquets du peuplement initial, diversifier les essences introduites (choix et répartition) en évitant l'enrésinement systématique
5. Valoriser la qualité et la continuité des lisières forestières notamment les plus exposées au regard et maintenir les continuités entre les lisières et la trame bocagère
6. Maintenir quelques espaces ouverts dans la forêt et le bocage (humides, rocheux, belvédères naturels)

#### ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE À L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS DANS LES VALLÉES EN RELATION AVEC LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DES BOURGS

13. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains en qualifiant les franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
14. Limiter la diffusion urbaine notamment sur les crêtes et hauts de coteaux sur les vallées les plus attractives pour leur paysage pittoresque
15. Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en s'inspirant de la structure dense étagée des cœurs de bourg
16. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains et travailler la transition entre l'espace rural et l'espace urbain
17. Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux du bourg
18. Travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus en s'appuyant sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées



#### MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX BOCAGERS, VITICOLES ET FORESTIERS COMME CAPITAL D'ATTRACTIVITÉ

7. Révéler la richesse patrimoniale du bocage au travers de son réseau de chemins creux tout en respectant l'activité agricole
8. Éviter la compartimentation de l'espace et du paysage pour des usages dédiés exclusivement au tourisme et aux loisirs notamment au niveau du massif forestier de Mervent-Vouvant
9. Assurer la découverte des terroirs viticoles par une signalétique homogène (points de vente directe, patrimoine bâti, chemins, belvédères)
10. Préserver le patrimoine viticole et les structures paysagères spécifiques (terrasses, murets, maisons de vigne, château et parcs des domaines viticoles, arbres isolés, alignements et boisements, silhouette des bourgs vigneron)
11. Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères en renforçant l'utilisation des vallées comme axe de découverte, notamment en maillant le développement des axes de randonnée
12. Limiter et homogénéiser la signalétique présente sur les sites

#### COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT POUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES INFRASTRUCTURES

19. Composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais dans la conception des nouvelles infrastructures et assurer les continuités paysagères au niveau des franchissements de cours d'eau
20. Limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers et valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
21. Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt
22. Concevoir des zones d'activités qui composent avec le paysage bocager : éviter les implantations en point haut - concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville

## 5.1 Préserver le maillage bocager en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines

L'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée se distingue par la densité de son maillage bocager qui vient en appui des nombreux massifs boisés distillés sur le territoire. L'enjeu de la préservation de ce maillage face aux nécessités de l'activité agricole contemporaine est plus marqué sur le plateau bocager de l'Yon. Les regroupements parcellaires en lien avec l'activité, mais également lié au développement des infrastructures routières, favorise la diminution du linéaire de haies et par conséquent, l'ouverture des paysages ruraux. Cette dynamique génère des enjeux qui tendent à s'affirmer en termes d'exposition d'inscription visuelle des bâtis agricoles et d'exposition des extensions urbaines.

- Maintenir la trame bocagère dense à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités) en respectant son rôle dans la régulation de l'eau et le maintien des sols sur les pentes.
- Intégrer les bâtiments d'exploitation contemporains dans la maille bocagère et dans la pente
- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et la trame végétale qui le dessine, le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine et des grands parcs
- Assurer une gestion de la forêt et des boisements qui tient compte des spécificités paysagères de l'unité : maintenir et gérer des bouquets du peuplement initial, diversifier les essences introduites (choix et répartition) en évitant l'enrésinement systématique
- Valoriser la qualité et la continuité des lisières forestières notamment les plus exposées au regard et maintenir les continuités entre les lisières et la trame bocagère
- Maintenir quelques espaces ouverts dans la forêt et le bocage (humides, rocheux, belvédères naturels)
- Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés.



UP46-50-01 Bâtiment agricole (La Guintière)

## 5.2 Maintenir la qualité et la diversité des paysages ruraux bocagers, viticoles et forestiers comme capital d'attractivité

L'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée se distingue par la diversité de son patrimoine naturel, architectural et paysager. Aux vallées du Lay et de la Vendée s'ajoutent un réseau dense de vallées secondaires habillé d'un réseau bocager important et de nombreux boisements ou massifs forestiers avec le massif de Mervent-Vouvant en point d'orgue. La prolifération

des retenues d'eau et l'émergence des lacs longilignes contribuent à diffuser l'image d'un paysage aux composantes diversifiées. Le patrimoine architectural des bourgs historiques, des villages et hameaux, des châteaux et manoirs isolés, vient compléter un tableau qui, notamment dans la moitié orientale de l'unité, n'est pas sans révéler une certaine harmonie dans sa composition globale. La tendance au développement du tourisme « vert » devient un atout pour ce territoire et l'attractivité rencontrée par le massif du Mervent le prouve. Dès lors, la question de la découverte des paysages ruraux de l'unité devient un enjeu important.

- Révéler la richesse patrimoniale du bocage au travers de son réseau de chemins creux tout en respectant l'activité agricole
- Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères
- Développer les " chemins de traverse " thématiques pour valoriser la diversité des paysages régionaux
- Utiliser les vallées comme axe de découverte, notamment en aménagement le développement des axes de randonnée (exemple du circuit Grande Randonnée du Pays de Mélusine, le GR 364 et des parcours de randonnées plus locaux)
- Privilégier les circulations douces et favoriser l'intégration des aires de stationnement et d'accueil
- Eviter la compartimentation de l'espace et du paysage pour des usages dédiés exclusivement au tourisme et aux loisirs : cet enjeu se pose au niveau du massif forestier de Mervent-Vouvant
- Composer avec les grands équipements touristiques ou de loisirs
- Limiter et homogénéiser la signalétique présente sur les sites

Le sud de la sous-unité du plateau bocager de l'Yon se distingue par la présence d'enclaves viticoles anciennes correspondant aux Fiefs Vendéens (Rosnay et Mareuil). La préservation de ces activités participant à la diversification des paysages ruraux, ainsi que la préservation du patrimoine architectural associé constitue un enjeu paysager important.

- Eviter l'enclavement du vignoble dans les zones urbaines
- Accompagner la mutation du bâti vigneron patrimonial et entretenir les structures végétales (arbres isolés, alignements et boisement)
- Traiter l'interface et la covisibilité vigne/frange urbaine pour valoriser les silhouettes villageoises
- Préserver le patrimoine viticole et les structures paysagères spécifiques (terrasses, murets, maisons de vigne, château et parcs des domaines viticoles).
- Assurer la découverte des terroirs viticoles par une signalétique homogène (points de vente directe, patrimoine bâti, chemins, belvédères)



UP46-50-02 Les retenues d'eau favorisent l'aménagement des espaces panoramiques et des espaces ludiques à proximité (Château-Guibert)



UP46-50-03 Les patrimoines architectural et naturel sont mobilisés en vue de la valorisation du paysage urbain (Mareuil-sur-Lay)



UP46-50-04 Un parc en forme de belvédère en surplomb de la Mère (Mervent)

### 5.3 Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains dans les vallées en relation avec le caractère patrimonial des bourgs

A l'instar des dynamiques vécues en termes de développement des zones d'activités, les dynamiques vécues en termes d'habitat sont plus prégnantes sur la partie ouest de l'unité, à proximité des axes autoroutiers structurants et de l'agglomération yonnaise. Dans ce cadre, les extensions urbaines liées à l'habitat prennent la forme d'un tissu pavillonnaire diffus dans le prolongement des bourgs et/ou à l'appui des principaux axes. Les dynamiques sont moins soutenues à l'est de l'unité, dans la partie orientale de la sous-unité du plateau bocager de la vallée du Lay et dans la sous-unité du massif forestier de Mervent-Vouvant. Pourtant, les enjeux en termes paysagers liés aux extensions de l'urbanisation sont particulièrement importants sur ces secteurs, au vu des expositions importantes provoquées par le relief mouvementé et la qualité des paysages naturels et urbains. Sur la partie occidentale de l'unité, au niveau du plateau bocager de l'Yon et à l'ouest de l'A83, les pressions urbaines plus fortes révèlent des nouveaux enjeux en termes paysagers en lien avec les dynamiques d'ouverture du paysage liées à la diminution du maillage bocager et à l'exposition visuelle plus importante des extensions urbaines.

- Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains en qualifiant les franges: limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
- Limiter la diffusion urbaine notamment sur les crêtes et hauts de coteaux sur les vallées les plus attractives pour leur paysage pittoresque
- Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en s'inspirant de la structure dense étagée des cœurs de bourg
- Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains et travailler la transition entre l'espace rural et l'espace urbain
- Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux du bourg
- Travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus en s'appuyant sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées



UP46-50-05 La préservation des haies permet d'améliorer la transition entre espace aggloméré et espace agri-naturel (Bournezeau)



UP46-50-06 L'écran végétal filtre l'impact visuel de l'espace aggloméré (Sérigné)

## 5.4 Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques et les infrastructures

La partie ouest de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée connaît un développement continu de son réseau d'infrastructures routières. L'amélioration de la connectivité locale au maillage autoroutier s'inscrit dans le paysage avec le développement des 2x2 voies, des contournements de bourgs et giratoires (exemple de Bournezeau).

- Composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais dans la conception des nouvelles infrastructures
- Limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers
- Assurer les continuités paysagères au niveau des franchissements de cours d'eau
- Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
- Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt
- Contrôler l'affichage publicitaire
- Encourager l'enfouissement des réseaux

Ces dynamiques sont liées au développement des zones d'activités qui sont davantage visibles aux abords des voies structurantes, et plus particulièrement sur la commune de Chaize-le-Vicomte, à la rencontre de l'A87 et de la D948. L'insertion de ces zones est délicate car les bâtiments y sont imposants et qu'elles nécessitent d'importantes surfaces planes alors que le relief est ici mouvementé.

- Choisir le bon emplacement : éviter les implantations en point haut - concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville - gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments
  - Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui compose avec les quartiers et le paysage environnant
  - Composer des espaces publics de qualité
  - Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités)
  - Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
  - Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture, plantations)
  - Mettre en place des stratégies économiques intercommunautaires pour favoriser les mutualisations des zones d'activités économiques pour éviter les zones fantômes
- Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain